



CDB



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RW-NBSAP/CLA/MED/1/2  
22 février 2012

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

### STRATÉGIE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LE BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE – DE L’ACTION NATIONALE À L’ACTION LOCALE : UN ATELIER RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN CONJOINT SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION FAISANT INTERVENIR LES VILLES ET LES AUTORITÉS LOCALES

Montpellier (France), 17-19 janvier 2012

### RAPPORT DE L’ATELIER PORTANT SUR LES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION NATIONAUX FAISANT INTERVENIR LES VILLES ET LES AUTORITÉS LOCALES

#### I. INTRODUCTION

1. En réponse au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique et avec le soutien financier du Fonds japonais pour la diversité biologique, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a organisé douze ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités afin d'aider les Parties remplissant les conditions nécessaires à réviser et actualiser en 2011 et 2012 leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ces ateliers ont tiré parti de l'expérience acquise par le Secrétariat dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux organisés en 2008 et 2009, en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8, afin de renforcer la capacité d'élaboration, de mise en œuvre, de révision et d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et d'intégration d'éléments de la diversité biologique dans des secteurs pertinents et des stratégies intersectorielles. Conformément au paragraphe 24 de la décision X/2 (qui dispose que "les initiatives de la Convention telles que ... promouvoir l'engagement des gouvernements sous-nationaux, des villes et des autorités locales... contribueront à la mise en œuvre du Plan stratégique"), des représentants d'autorités locales et régionales ont à intervalles réguliers été invités à participer à la série d'ateliers sur l'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

2. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a, dans sa décision X/22, approuvé un "Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique (2011-2020)"<sup>1</sup>, encourageant les Parties à coopérer avec les gouvernements locaux et sous-nationaux à la réalisation du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Dans cette même décision, la Conférence des Parties a également accueilli avec satisfaction l'invitation de la ville de Montpellier (une des six villes du Comité consultatif

<sup>1</sup> <http://www.cbd.int/authorities/planofaction.shtml>.

/...

de la Convention sur la diversité biologique sur les villes et la biodiversité) d'accueillir en janvier 2011 la première réunion consacrée à la mise en œuvre du Plan d'action des gouvernements sous-nationaux, des villes et d'autres autorités locales sur la diversité biologique, réunion à laquelle ont pris part 38 participants représentant plus de 2 100 villes et régions du monde entier (le rapport intégral est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=IPA-SNGCOLA-01>).

3. Compte tenu de la nécessité évidente d'harmoniser les buts, les moyens et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avec les correspondants régionaux et/ou locaux, cet atelier a porté sur la mise en œuvre sous-nationale et locale du Plan stratégique et la coopération entre les niveaux de gouvernement nécessaire pour obtenir de bons résultats. A l'invitation de Madame Hélène Mandroux, maire de la ville de Montpellier, la Méditerranée a été choisie comme une région qui comptait déjà sur plusieurs accords régionaux (Convention de Barcelone, Programme pour les mers régionales, Plan d'action pour la Méditerranée, etc.) et qui avait une tradition de coopération autour du bassin. Cette approche pionnière renforcerait les rôles complémentaires des stratégies et plans d'action nationaux, sous-nationaux et locaux dans l'application de Convention dans la région méditerranéenne.

4. L'atelier conjoint sur le renforcement des capacités pour la région méditerranéenne s'est tenu du 17 au 19 janvier 2012 à Montpellier en France. Il s'est inspiré d'ateliers tenus précédemment sur le processus de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (notamment pour les Parties méditerranéennes à l'atelier pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient tenu du 2 au 7 mai 2011 à Beyrouth au Liban<sup>2</sup> et pour l'Europe du 15 au 19 avril 2011 à Vilm en Allemagne<sup>3</sup>). Des représentants de gouvernements locaux de chacun des pays de la Méditerranée invités ont été invités à y participer. Le but de la participation de gouvernements sous-nationaux et locaux était d'étudier la collaboration pour réaliser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et ce, conformément à la décision X/22. L'atelier a été organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la ville de Montpellier et les gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI).

5. Le premier jour de l'atelier (17 janvier), les délégués nationaux et des gouvernements locaux se sont réunis séparément. Les deuxième et troisième jours (18-19 janvier), tous les délégués ont participé à un atelier conjoint au cours duquel ils ont exploré différentes méthodes de collaboration. Les représentants des gouvernements locaux ont travaillé un quatrième jour (20 janvier) durant lequel ils se sont mis d'accord sur les éléments d'un futur réseau méditerranéen de villes et d'autorités locales pour la diversité biologique.

6. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

a) examiner l'état d'avancement de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de la réalisation des objectifs nationaux de la diversité biologique et aider les Parties méditerranéennes à le faire ainsi qu'à favoriser la coopération au niveau régional conformément au Plan stratégique et aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

b) encourager l'identification des objectifs nationaux et régionaux et recenser les problèmes que confrontent la diversité biologique et sa gestion dans la région méditerranéenne ainsi que la mesure dans laquelle différents gouvernements nationaux et locaux partagent ces problèmes;

c) promouvoir des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique et une stratégie régionale pour la diversité biologique;

d) mettre en place un réseau méditerranéen de villes et d'autorités locales se livrant à la gestion de la diversité biologique, qui appuierait l'application à l'échelle nationale de la Convention sur la diversité biologique;

---

<sup>2</sup> <http://www.cbd.int/nbsap/workshops2/mena.shtml>.

<sup>3</sup> <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWNBSAP-EUR-02>.

e) créer des liens et possibilités de collaboration, d'apprentissage actif et d'échanges de personne à personne entre d'une part ceux qui sont chargés d'exécuter et de réviser les stratégies et plans d'action au sein du gouvernement national et, d'autre part, ceux qui en sont chargés au sein du gouvernement local.

7. Des délégués de gouvernements nationaux, sous-nationaux et locaux des pays ci-après ont pris part à l'atelier : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, France, Israël, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Serbie et Tunisie. Y ont également assisté des participants de l'Autorité palestinienne, de l'IUCN, du Network of Regional Government for Sustainable Development (nrg4SD), du Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe (NALAS), d'Agropolis International, de Natureparif, de l'Université de Provence, du Centre national français pour la recherche scientifique (CNRS) et du Technical Workshop on Natural Areas (ATEN).

8. Le présent rapport donne un aperçu des séances de travail de l'atelier, de ses discussions, de ses conclusions et de la marche à suivre. Ses annexes fournissent des informations plus détaillées. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/nbsap/workshops2/mediterranean/>.

## **POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER, QUESTIONS D'ORGANISATION ET APERÇU DES OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

9. L'atelier a commencé à 8h30 le mardi 17 janvier 2012. Les participants des gouvernements et autorités locales avaient au préalable tenu une réunion d'une journée complète au cours de laquelle ils avaient débattu de leurs défis communs et d'une éventuelle coopération mutuelle, de leurs besoins et de leurs attentes, informés qu'ils ont été des mécanismes de la Convention sur la diversité biologique et des résultats relatifs à son application sous-nationale et locale.

10. L'atelier a été officiellement ouvert le mercredi matin 18 janvier 2012 sous la présidence de Mme Mandroux qui a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle elle a dit que la ville de Montpellier se sentait obligée de se donner en exemple vu son développement urbain modèle et sa magnifique histoire. Mme Mandroux a fait part de l'intérêt que portait sa ville à être un agent catalyseur de la création d'un réseau possible de villes dans la Méditerranée pour la diversité biologique. Et de conclure en disant qu'elle était ravie de cette initiative et de la chance qui lui avait été donnée d'accueillir la plate-forme de ce réseau et de faciliter des échanges car "la diversité biologique est l'assurance vie de la vie elle-même".

11. Dans son allocution d'ouverture, M. Ahmed Djoghlaf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a dit que c'était le seizième atelier qui était convoqué dans le cadre du Fonds japonais pour la diversité biologique mais le premier à réunir les représentants de gouvernements et d'autorités locales dans leur ensemble pour la mise en oeuvre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique aux niveaux national et local. Il a souligné que le moment était venu pour les gouvernements à tous leurs niveaux d'oeuvrer ensemble pour traduire le protocole de Nagoya sur la diversité biologique aux niveaux local, régional et national sur la base de l'approche par écosystème afin de relever les défis sans précédents que sont le développement et l'expansion urbaine.

12. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, a indiqué que cet atelier faisait partie d'un effort très important déployé pour changer notre compréhension du lien entre les villes et le milieu naturel dans la Méditerranée. Elle a insisté sur la nécessité d'avoir une perspective d'économie verte dans cette région où les modèles de développement durable devront être adaptés en fonction des recettes du tourisme, de la pêche et de l'agriculture, de la diversité biologique et des services écosystémiques. Mme Barbut a conclu en soulignant qu'il n'y avait sans aucun doute pas d'autre région où ces liens étaient plus solides que dans la Méditerranée.

13. Kobié Brand, directrice de l'ICLEI, a déclaré que "cet atelier marque le début d'une nouvelle phase fascinante de la collaboration entre l'ICLEI, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les villes pionnières dans le domaine de la diversité biologique et des services écosystémiques lorsque nous formulons des stratégies et plans spécifiques et cohérents harmonisés du niveau mondial aux niveaux régional, national et sous-national et local". Elle a indiqué que l'ICLEI, par le truchement de son Centre des villes et de la biodiversité, était prêt à faire part de ses expériences et à fournir un appui en vue de la mise en place d'un futur réseau méditerranéen de villes avec la participation de son projet pionnier le plus récent de l'Action locale pour la biodiversité, à savoir la ville de Montpellier.

14. Paul Delduc du Ministère français de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement a réitéré le soutien sans réserve de son gouvernement français pour cette initiative sur les villes et la diversité biologique.

## **POINT 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LE BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE**

15. Didier Babin du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a invité les représentants des gouvernements à estimer la date de soumission de leurs stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la diversité biologique et à évaluer la mesure dans laquelle ceux-ci prennent en considération les enjeux méditerranéens en matière de diversité biologique. On trouvera à l'annexe I les résultats de cet exercice.

## **POINT 3. PROBLÈMES RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE**

16. Lors d'une séance plénière présidée par M. Bernard Hubert, président d'Agropolis International, un groupe d'experts s'est livré à un débat sur la région méditerranéenne durant la prochaine décennie.

17. Youssef Courbaj de l'Institut national d'études démographiques (France) a présenté en plénière les perspectives démographiques de la région méditerranéenne. Il a expliqué l'universalité de la transition démographique, y compris la démographie par rapport à l'économie et à l'éducation.

18. Nicolas Arnaud de l'Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement a décrit en détail les modalités d'observation et expliqué comment l'observation et la collecte d'information peuvent aider les études et être utiles pour les stratégies environnementales.

19. John Thompson du CNRS-CEFE a fait un exposé sur le lien entre la dynamique de la diversité biologique et les activités humaines dans la région méditerranéenne. Il a dit que la Méditerranée a une histoire climatique et géologique complexe ainsi qu'un paysage très hétérogène dans lequel ces activités ont considérablement modifié les conditions locales et la configuration spatiale des habitats. Il a exploré les processus évolutifs qui ont façonné l'évolution des plantes dans le contexte de ces grandes influences sur la végétation.

20. Serge Morand de l'Université de Montpellier a expliqué comment la société méditerranéenne est liée à la diversité biologique et comment une bonne gestion des écosystèmes joue un rôle très important dans la qualité de vie, le développement et la santé humaine.

## **POINT 4. COLLABORATION DES GOUVERNEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX AFIN DE RÉALISER LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET MESURES SUIVANTES À PRENDRE POUR METTRE EN OEUVRE LE PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES PLANS D'ACTION LOCAUX OU NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

21. Gilles Pipien de la Banque mondiale et Maxime Thibon de Biodivnet ont présenté le cadre méditerranéen institutionnel de la diversité biologique. Ils ont parlé des mécanismes existants, des initiatives, des processus et des possibilités actuelles qu'ont les participants de créer un réseau pouvant

s'inspirer d'exemples ou en rapport avec les réseaux existants dans la région méditerranéenne comme : Cités et Gouvernements Unis (CGLU); Medcity; Comité permanent pour le partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux (COPPEM); et Eco-cities. Ils ont également présenté les donateurs et partenaires potentiels, à savoir : Union européenne; Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) (UE+21); Bureau régional méditerranéen de l'Institut européen des Forêts (EFIMED); Association internationale Forêts méditerranéennes; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la nutrition (FAO); Initiative des zones humides méditerranéennes (MedWet); et Fonds mondial pour la nature.

#### ***Session préalable pour les autorités locales***

22. Jaques Touchon, maire adjoint de la ville de Montpellier, a présenté le concept de la diversité biologique et les travaux que le bureau concerné de cette ville fait dans ce domaine.

23. Oliver Hillel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a présenté les objectifs de cette Convention et les engagements des Parties à la Conférence des Parties (CdP), y compris la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique. Conformément aux décisions IX/28 et X/22, M. Hillel a décrit le rôle crucial que les gouvernements locaux et sous-nationaux jouent dans la protection de la diversité biologique. Il a également présenté la Déclaration de Curitiba<sup>4</sup> et souligné l'importance de l'action locale pour la mise en oeuvre du programme de la Convention sur la diversité biologique sur communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP).

24. Mme Brand a fait un exposé sur l'ICLEI, la qualifiant de réseau de villes du monde entier qui travaille pour le climat, RIO+20 et la Convention sur la diversité biologique. Elle a dit que les villes sont les moteurs du changement et qu'une planification stratégique réduira les coûts. Pour conclure, elle a décrit le rôle et la mission de l'ICLEI, qui sont de construire et de desservir un mouvement mondial de diversité biologique des villes.

25. Suite aux exposés, Mme Sylvie Blangy du CNRS-CEFE a ouvert une séance pendant laquelle les participants ont été divisés en trois groupes et invités à identifier les principaux problèmes de leurs autorités locales ou organisations dans le domaine de la protection de la diversité biologique. Trois grands groupes ont été recensés : i) les Balkans occidentaux et la mer Adriatique avec le Monténégro, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie et la Serbie; ii) l'Europe de l'Ouest avec l'Espagne et la France; et iii) la Méditerranée du Sud avec la Tunisie, l'Algérie, Israël, le Maroc et l'Egypte. On trouvera à l'annexe II de plus amples détails sur quelques-uns des problèmes identifiés.

26. Après cet exercice, les participants ont été invités à se scinder en groupes homogènes pour recenser les préoccupations les plus importantes sur la base des problèmes identifiés lors de l'exercice précédent. Six grandes préoccupations ont été recensées :

- a) partage des savoirs avec une autorité nationale pour garantir une coopération décentralisée;
- b) gouvernance coordonnée pour ce qui est de la répartition adéquate du mandat;
- c) infrastructure verte qui soit être créée en partenariat avec les autorités nationales;
- d) développement vert pour le développement économique et création d'emplois à l'aide de ressources durables;
- e) aménagement du territoire;
- f) communication, éducation et sensibilisation du public.

27. À la lumière des résultats de l'exercice, les participants ont été invités à définir les enjeux, les offres et les demandes comme point de départ d'une future collaboration. On trouvera à l'annexe III les résultats de cet exercice.

---

<sup>4</sup> <http://www.internationalrivers.org/curitiba-declaration>.

28. Russel Galt de l'ICLEI a présenté le concept des services écosystémiques. Il a expliqué que le bassin méditerranéen était le troisième point chaud de la diversité biologique avec une énorme variété d'espèces, y compris les 13 000 espèces endémiques de plantes vasculaires. Aujourd'hui, 5% seulement de ce bassin sont protégés. La dégradation de la nature peut être attribuée à une croissance démographique explosive. M. Galt a expliqué comment les villes dépendent des paysages qui fournissent des services écosystémiques. Il est par conséquent nécessaire de considérer la résilience des villes comme un outil majeur pour empêcher la dégradation de la diversité biologique dans les villes et les biorégions environnantes.

#### *Séance de travail préalable pour les gouvernements*

29. Cette session a commencé par de brefs exposés de M. Christophe Morales de la ville de Montpellier, de M. Delduc et de MM. André Mader et Babin de la Convention sur la diversité biologique.

30. Au titre d'un exercice interactif, les participants ont été chargés d'identifier, en groupes de pays, les menaces pour la diversité biologique. Ils ont communiqué les résultats suivants : i) surexploitation des écosystèmes; ii) pollution marine; iii) manque de ressources; iv) faible intégration de la diversité biologique; v) manque de coopération régionale; vi) situation politique instable dans les pays arabes; vii) manque d'éducation et de sensibilisation du public; viii) augmentation de la population; et ix) manque de renforcement des capacités.

31. A la lumière des menaces pour la diversité biologique recensées précédemment, les participants ont relevé les domaines communs suivants pour l'évaluation de leur situation (2012) et celle de leurs objectifs pour l'avenir (2020) : i) gouvernance; ii) menaces pour et pressions sur la diversité biologique; iii) recherche et savoirs; iv) ressources financières et humaines; v) coopération; vi) communication, éducation et sensibilisation du public. On trouvera à l'annexe IV les résultats de cet exercice.

32. Sur la base des résultats de l'exercice précédent, M. Babin a invité les représentants des gouvernements à travailler en groupes et à cartographier les éléments techniques, scientifiques et autres éléments connexes nécessaires pour coopérer avec les autorités locales et, ensuite, recenser leurs besoins et leurs offres. On trouvera à l'annexe V les résultats de cet exercice.

#### *Séances conjointes pour les représentants des gouvernements et des autorités locales*

33. M. Mader a présenté l'Index de Singapour comme étant un outil à l'appui du gouvernement local en matière de gestion de la diversité biologique. Cet index est une série d'indicateurs de la diversité biologique spécialement conçue pour les villes et composée de trois volets : écologie, services écosystémiques et gouvernance. Il a présenté la diversité biologique des autorités locales, première initiative internationale de son genre qui comprenait les étapes suivantes : i) évaluation; ii) engagement; iii) planification; et iv) exécution. Il a en outre présenté d'autres outils que peuvent utiliser les gouvernements locaux : le manuel LAB; l'Étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB); la City Biodiversity Outlook (CBO), le module d'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les lignes directrices des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique, compilés par l'Université des Nations Unies (UNU); l'ICLEI; la Convention sur la diversité biologique axée en particulier sur l'alignement et l'intégration. Ces outils couvrent l'évaluation, la planification, la valorisation et les questions émergentes.

34. M. Hillel et M. Babin ont facilité les séances finales pour conclure sur les défis communs que doivent relever les représentants des gouvernements et des autorités locales. Les participants ont essayé d'apparier les besoins aux demandes et se sont mis d'accord sur quatre grands défis qui pourraient servir d'assise à leurs stratégies :

- a) Intégration de la diversité biologique dans la planification urbaine, infrastructures, aménagement du territoire, industries écologiques, entreprises et plan d'action local;
- b) Partage et échange d'informations;
- c) Interface des savoirs, meilleur accès à l'information, y compris la prise de décisions, l'éducation et les évaluations;

d) Empreinte écologique des villes en tant qu'un des principaux outils d'évaluation économique de la diversité biologique.

35. Sur la base des exercices de la première journée de l'atelier, les participants ont essayé de la conclure en appariant les demandes et les offres des autorités locales à celles des gouvernements et vice versa. Cette comparaison figure à l'annexe VI.

36. Les participants ont continué de travailler sur la définition des mesures qui devraient être prises pour combattre l'appauvrissement de la diversité biologique. Bon nombre d'entre eux ont dit ce qu'ils pourraient faire à leur niveau pour assurer l'efficacité du réseau.

37. Les participants ont été divisés en quatre groupes et invités à élaborer quatre projets liés aux problèmes mentionnés dans le paragraphe précédent. On trouvera à l'annexe VII les résultats de cet exercice.

## **POINT 5. CRÉATION ET PREMIÈRE RÉUNION DU RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES VILLES ET DES AUTORITÉS LOCALES**

38. Le 19 janvier 2012, Mme Hélène Mandroux, maire de Montpellier, a lancé le réseau méditerranéen des villes pour la diversité biologique appelé "Médivercités".

39. Durant cette réunion, M. Wolfgang Teubner, directeur général de l'ICLEI – Secrétariat européen, a présenté le principal objectif de l'ICLEI qui était d'aider les villes et les gouvernements locaux à devenir viables. Et de conclure en décrivant les activités et la principale structure de l'ICLEI.

40. M. Hillel a annoncé la création du comité directeur des Médivercités pour ensuite faciliter un débat sur les étapes suivantes. Les participants sont convenus que ces étapes devraient être les suivantes : i) fonctionnement et activités de communication; ii) organisation de la deuxième réunion du réseau; et iii) élaboration de projets.

41. M. Hillel a facilité un débat visant à établir le mandat et les objectifs du réseau en vue de l'adoption de la charte du réseau à la réunion suivante. Les participants ont identifié le mandat potentiel suivant :

- a) Communication et information (p.ex., Plan bleu, institutions internationales, etc.);
- b) Ressources (p.ex., Fonds japonais, Monaco, secteur privé, Banque mondiale, France, etc.);
- c) Acteurs clés (p.ex., Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), GIZ, Mediterranean MEDWET, RAMSAR, Medcités, Ecocités, etc.).

Les étapes suivantes seront coordonnées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'ICLEI, le comité directeur<sup>5</sup> et la ville de Montpellier.

42. M. Babin a facilité un débat sur la prochaine réunion des Médivercités qui devrait avoir lieu plus tard cette année. Les participants sont convenus que le principal but de cette réunion est d'établir un rapport qui sera soumis à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, laquelle se tiendra en octobre 2012 en Inde. Les objectifs de cette réunion de deux jours seront les suivants : identification des priorités communes et de projets concrets; partage d'expériences et signature de la charte du réseau par les maires et gouverneurs. Les dates seront annoncées après consultation avec la ville hôte (à déterminer).

---

<sup>5</sup> M. Haris Piplas: haris.piplas@gmail.com (Bosnie), M. Danijel Katicin: dan@tkon.hr (Croatie), M. Patrick Berger (France), M. Oliver Hillel: oliver.hillel@cbd.int (CDB), M. Georgi Hristof: hristov@nalas.eu (NALAS), Mme Maruxa Cardama: mcardama@nrg4sd.org (nrg4SD), Mme Kobia Brand: kobie.brand@iclei.org (ICLEI), Mme Salima Demnati: demnatisalima@yahoo.fr (Maroc), M. Khaled Allam Harahash (Egypte), M. Edmond Panariti: edmond.panariti@tirana.gov.al (Albania), M. Mohammed Mahassneh: mahassneh2000@yahoo.com (Palestinian territories), Mme Lara Samaha: l.samaha@moe.gov.lb (Liban), Mme Eulalia Comas: eulalia.comas@gencat.cat (Espagne) , M. Simon Woodworth: woodsworth.simon@cr-languedocroussillon.fr (France), Mme Florence Clap: florence.clap@uicn.fr (France), Mme Chantal VanHam: chantal.vanham@iucn.org (UICN) , M. Michel Saraille: michel.saraille@gmail.com (France), M. Moty Lavie: motil@tiberias.muni.il (Israel).

**POINT 6. AUTRES QUESTIONS**

43. M. Giorgi Hristov du réseau des Associations d'autorités locales de l'Europe du Sud-Est (NALAS) a fait un exposé sur la structure, la mission et les priorités de cette association. Il a en outre parlé des principaux problèmes que cherche actuellement à surmonter la NALAS pour réaliser ses objectifs.

44. M. Danijel Katičin, maire de Tkon et membre de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) a fait un exposé sur les questions relatives à la diversité biologique ainsi que sur la structure et les principales activités de l'ARLEM.

**POINT 7. CLÔTURE DE L'ATELIER**

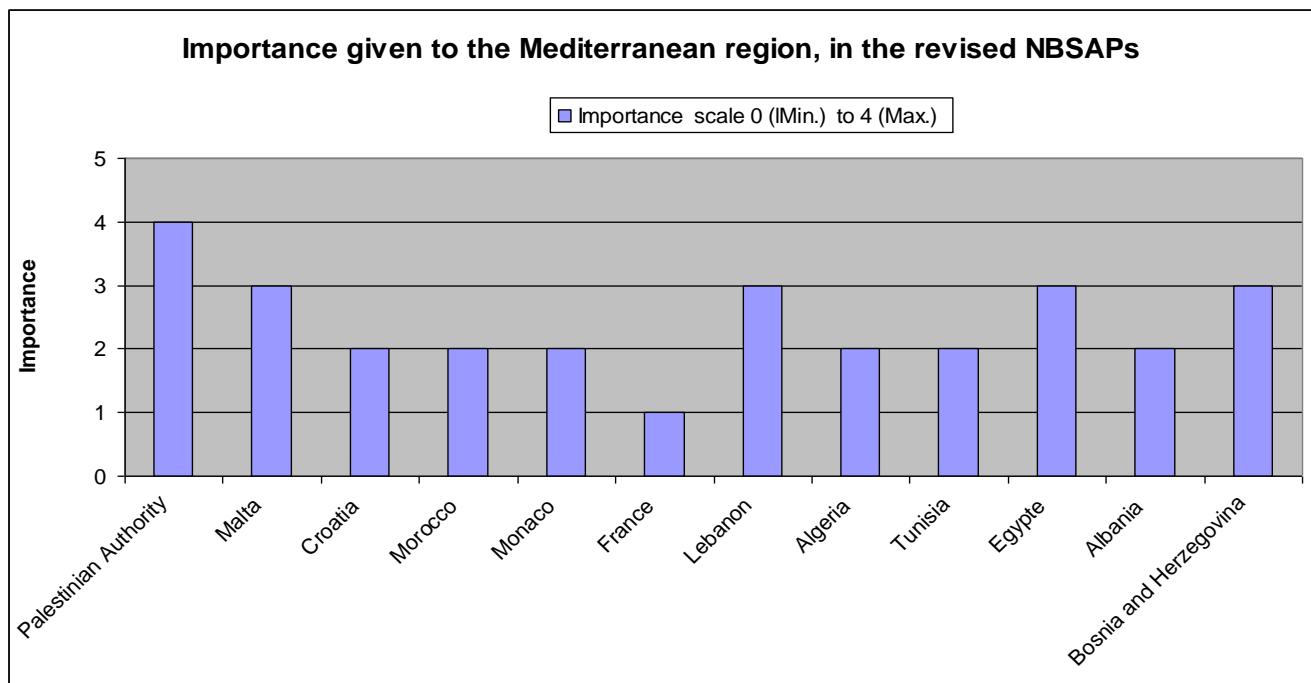
45. Mme Hélène Mandroux, maire de la ville de Montpellier a été la première à prononcer une allocution de clôture. Elle a félicité les participants pour leur dur labeur durant l'atelier. Elle a également relevé les questions propres à la Méditerranée, à savoir : i) l'intégration de la diversité biologique dans le paysage des villes; ii) le partage de l'expérience et des savoirs; iii) la sensibilisation du public; et iv) l'intégration de l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique dans les stratégies économiques nationales.

46. À la fin de son intervention, Mme Hélène Mandroux a donné lecture de la Déclaration de Montpellier (annexe VIII).

47. M. Ahmed Djoghlaf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a remercié Mme Mandroux pour avoir accueilli l'atelier et pour avoir démontré que les villes ne sont pas l'ennemi de la diversité biologique. Il a émis l'espérance que ce réseau serait un modèle que d'autres régions feraient leur.

48. M. Seif el Islam Abdel Bari, vice-gouverneur du Caire, Mme Kobie Brand de l'ICLEI et M. Edmond Panarati, vice-maire de Tirana, ont également prononcé des allocutions de clôture.

*Annexe I*



/...

*Annexe II*

<b>Principales questions en matière de diversité biologique pour les autorités locales</b>		
Balkans occidentaux et mer Adriatique	Méditerranée du Sud	Europe de l'Ouest
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Un manque de budget pour une meilleure coopération avec les gouvernements, les entreprises et les ONG nationaux</li> <li>– Un manque de documents stratégiques à tous les niveaux et de certains documents et stratégies au niveau national</li> <li>– Un manque de communication à tous les niveaux (avec les ONG, les académies, les associations).</li> <li>– La nécessité de sensibiliser le public et de le faire participer</li> <li>– La nécessité d'améliorer les législations relatives à la diversité biologique, au déboisement, à la gestion des déchets, aux écosystèmes des oiseaux, aux gaz de serre et à la chasse illégale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La nécessité de sensibiliser le public</li> <li>– La nécessité de préserver un réseau d'aires vertes et de mieux protéger leur accès</li> <li>– Le nécessité de conserver le patrimoine culturel et, dans le même temps, de conserver la diversité biologique (Israël a expliqué qu'il y avait des opérations de fouille qui détruisaient des écosystèmes mais que ces fouilles étaient nécessaires pour conserver le patrimoine culturel de la région).</li> <li>– La difficulté de protéger la diversité biologique dans un contexte de pauvreté</li> <li>– Le problème de la qualité de l'eau</li> <li>– Le problème de l'instabilité politique et sociale dans la région et celui de l'immigration</li> <li>– La nécessité de donner aux régions une meilleure autonomie</li> <li>– La nécessité d'améliorer la législation en matière de protection de l'environnement et d'intégration de la diversité biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La nécessité de mieux gérer les stocks de poissons et de réduire la surpêche. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau, de réduire la pollution, d'appuyer la conservation des espèces marines et de leurs habitats dans les aires protégées.</li> <li>– Les questions relatives aux pressions des changements climatiques sur la diversité biologique</li> <li>– La nécessité de réduire la présence d'espèces envahissantes</li> <li>– Le problème de la hausse du niveau de la mer</li> <li>– La croissance démographique : population active, développement économique et social, économie verte, multiples avantages</li> <li>– La nécessité de renforcer les capacités des gouvernements locaux au moyen d'une décentralisation.</li> </ul>

/...

*Annexe III*

**STRATÉGIE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LE BASSIN MEDITERRANÉEN –  
DE L'ACTION NATIONAL À L'ACTION LOCALE**

**Fiche d'information objective**

Demandes et offres des autorités locales aux autorités nationales par catégorie :

**INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE/ GOUVERNANCE / PARTAGE DES SAVOIRS/ RESSOURCES FINANCIÈRES/ CESP**

**Questions et enjeux**

- Développer une infrastructure écologique décentralisée qui tire des services d'écosystèmes locaux pour remplacer une infrastructure centralisée qui s'était révélée inviable. En outre, une infrastructure traditionnelle est très souvent obsolète ou même complètement déficiente.

De plus, elle est souvent incapable de desservir une population urbaine en augmentation constante, compte tenu d'une urbanisation incontrôlable. Cette infrastructure a été planifiée pour beaucoup moins d'habitants que ne comptent aujourd'hui les villes (voir les villes de la Méditerranée et des Balkans occidentaux comme Bucarest, Tirana, Sofia et d'autres encore dans les pays du Sud de la planète). L'infrastructure existante est par ailleurs orientée vers des services écosystémiques (eau, aliments, énergie, etc.) en provenance d'écosystèmes éloignés, ce qui contribue à une énorme empreinte écologique.

**Objectifs**

- Construire une infrastructure verte durable en synergie avec les écosystèmes locaux, ce qui aide à préserver la diversité biologique. Les services écosystémiques dérivés ne devraient pas être en conflit avec les écosystèmes naturels et leurs riches diversités biologiques mais oeuvrer en synergie avec eux.
- Réduire l'empreinte écologique, aidant à trouver l'équilibre entre la ville et la nature qui est contraire aux approches en matière d'aménagement urbain et régional et à la conception du passé où l'être humain ou, pire encore, l'automobile dominait la principale philosophie de l'aménagement. La dominance sur la nature s'est manifestée dans des activités telles que celles qui consistent à recouvrir les cours d'eau urbains, à revêtir et à imperméabiliser les surfaces, à construire d'énormes barrages hydro-électriques ou des banlieues interminables – activités qui ont causé des changements climatiques et la dégradation de ressources naturelles et d'écosystèmes
- Créer des qualités additionnelles pour la population locale comme pour les touristes (écotourisme)
- Accroître la résilience des écosystèmes
- Promouvoir les énergies renouvelables
- Utiliser l'eau de manière rationnelle
- Transférer des compétences aux autorités locales
- Mettre en place une infrastructure écologique où le paysage sert de tampon à une expansion urbaine anarchique, etc.

**Moyens et ressources disponibles**

- Conseils des autorités locales
- Modification des lois
- Dialogue
- Savoirs des ONG locales (et internationales)
- Possibilité de demander des fonds aux institutions internationales
- Possibilités d'améliorer l'industrie verte locale (création de nouvelles possibilités d'emploi)

**Mécanismes-Initiatives-Processus**

- Le fait d'être plus proches de la situation factuelle et des citoyens
- Participation potentielle (partenariat public-privé) du secteur privé en faisant des investissements une situation gagnant-gagnant (respect de la responsabilité sociale d'énormes entreprises) et en encourageant les industries locales
- Connaissance de l'infrastructure locale
- Approche holistique et communication intersectorielle entre différents niveaux d'un bout à l'autre de l'exécution du projet (planification-élaboration-exécution-évaluation) avec moins de supervision et plus de liberté en matière de prise de décisions

**Méthodes-outils**

- Collaboration entre tous les différents niveaux et dimensions comme décrits dans les catégories précédentes
- Études sur l'économie verte
- Indicateurs de la diversité biologique

**CE QUI FAIT DÉFAUT ET CE QUI EST NÉCESSAIRE**

- Souvent économiquement inviable/non rentable
- Technologie de pointe insuffisante
- Coûts élevés – par conséquent encore tributaire de subventions publiques
- Nombre insuffisant d'experts qualifiés
- Nombre insuffisant d'employés qualifiés de l'administration publique; un renforcement des capacités s'impose (organisation de séminaires et échange d'employés avec des institutions d'excellence : Curitiba, Montpellier, etc.)
- Parfois des problèmes avec la spéculation, démarche des investisseurs axée sur les bénéfices, avec manque de responsabilité sociale (en particulier dans les régions dotées d'une faible législation)
- Coentreprise, collaboration entre les parties prenantes désignées
- Manque de publications, de lignes directrices et de données locales
- Manque de fonds

*Annexe IV - A*

*Domaines communs pour la diversité biologique dans la Méditerranée*

**A – Gouvernance, diversité biologique et politique**

- Assurer un soutien politique de longue durée
- Améliorer la gouvernance par le biais de travaux interministériel, d'un suivi et d'une coordination
- Mobiliser les parties prenantes
- Faire de la diversité biologique une priorité pour les politiques gouvernementales et ministérielles
- Intégrer la diversité biologique dans différentes politiques de développement
- Elaborer une politique d'intégration de l'environnement
- Renforcer le contrôle et assurer une application efficace des lois

**B – Menaces et pressions sur la diversité biologique**

- Réduire les pressions (agriculture, pêche, industrie, urbanisation, etc.) sur la diversité biologique et sur différents écosystèmes
- Assurer une gestion durable des écosystèmes et des ressources biologiques
- Assurer une gestion efficace des aires protégées

**C – Recherche et savoirs**

- Améliorer les savoirs en effectuant des recherches scientifiques sur la diversité biologique, y compris la TEEB
- Utiliser des observatoires et d'autres indicateurs et faire des études

**D – Mobilisation de ressources humaines et financières**

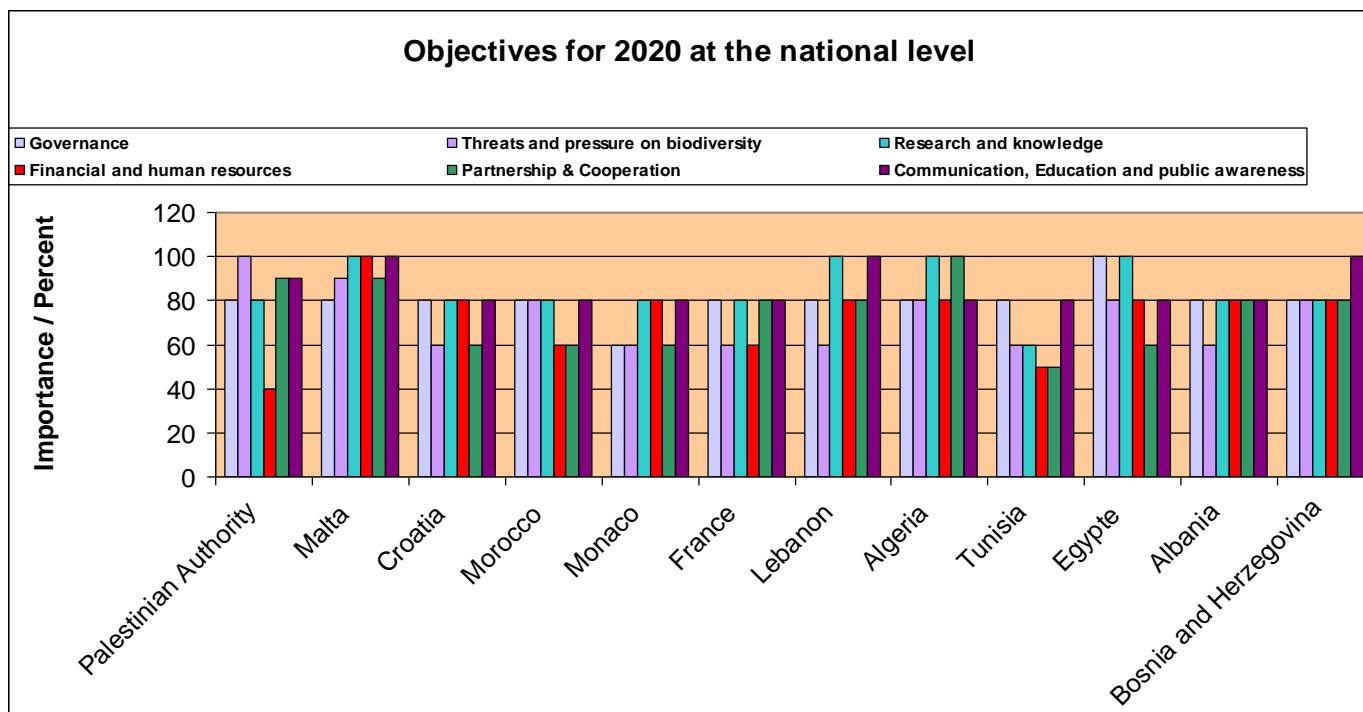
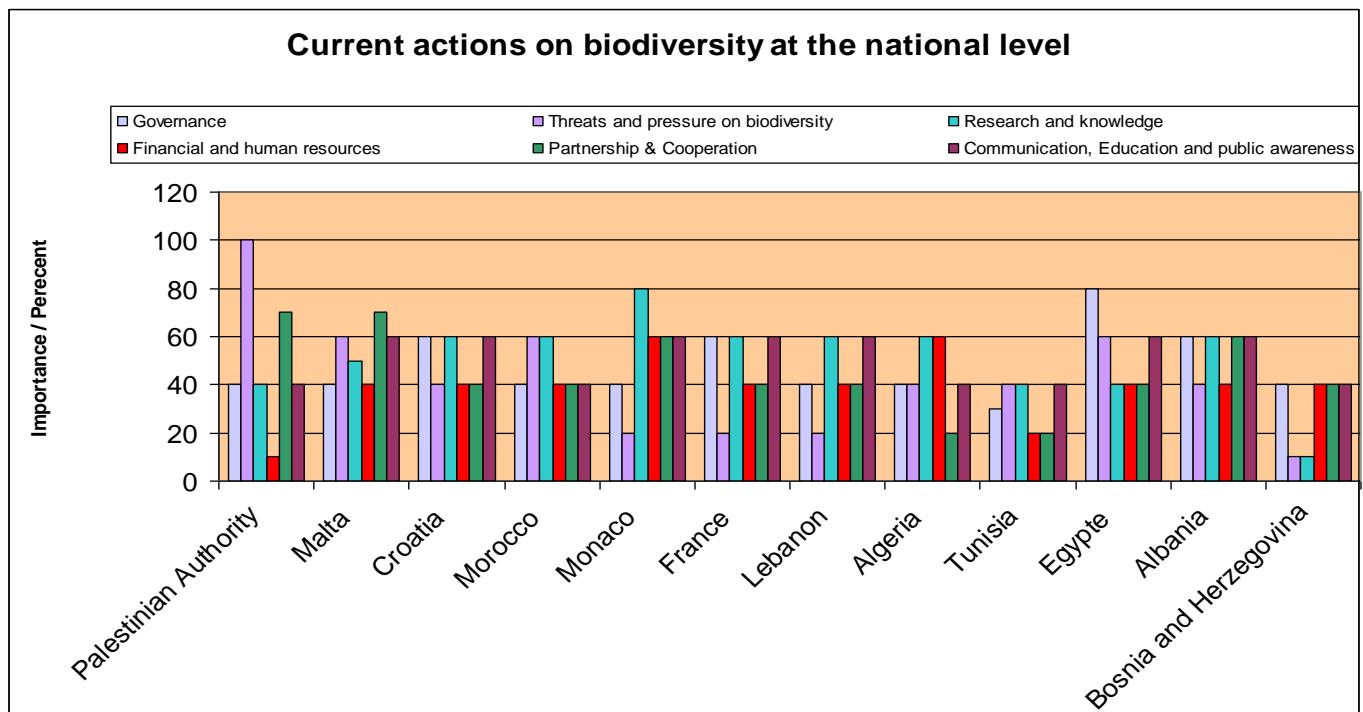
- Accroître les capacités humaines et financières pour les activités de soutien
- Mobiliser des budgets publics et privés pour les questions relatives à la diversité biologique

**E – Renforcer la coopération**

- Renforcer la coopération régionale dans la Méditerranée/Engager les autorités locales
- Établir des partenariats à différents niveaux de gouvernance

**F – Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP)**

- Renforcer la sensibilisation du public
- Intégrer la diversité biologique dans les programmes scolaires
- Renforcer les capacités aux niveaux national, régional et local
- Élaborer des campagnes de communication sur la diversité biologique et les partenariats avec les médias

*Annexe IV-B*

*Annexe V*

<b>Demandes et offres adressées aux autorités locales à des fins de coopération</b>	
Demandes adressées aux autorités locales	Offres adressées aux autorités locales
<p>1- Mettre en oeuvre les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique au niveau local + définition des priorités + suivi et évaluation.</p> <p>2- Intégrer la diversité biologique dans les politiques locales de développement comme l'aménagement du territoire, l'infrastructure écologique et le village</p> <p>3- Utiliser l'aménagement urbain pour obtenir des sites possédant une riche diversité biologique et participer au réseau des aires protégées.</p> <p>4- Développer d'autres modes de transport (bicyclettes, chemins de fer, etc.)</p> <p>5- Encourager la construction de bâtiments soucieux de l'environnement</p> <p>6- Veiller à garantir un traitement approprié des eaux usées et de leur utilisation</p> <p>7- Veiller à la participation des communautés locales à la prise de décisions et au processus de mise en oeuvre, et préserver les savoirs traditionnels</p> <p>8- Créer des outils CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) au niveau local</p> <p>9- Lever des fonds locaux pour des initiatives de recherche/savoir (mécanisme de financement innovateur)</p>	<p>1- Décentraliser les efforts de conservation de la diversité biologique et de sa gestion</p> <p>2- Veiller à la participation des autorités locales à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique</p> <p>3- Renforcer les capacités des autorités locales de faire appliquer les lois et les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique</p> <p>4- Veiller au transfert de technologie et de savoir faire sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles</p> <p>5- Améliorer la sensibilisation, l'éducation et la communication en matière de diversité biologique pour les autorités locales</p> <p>6- Fournir aux autorités locales des recherches scientifiques sur la diversité biologique et en assurer le suivi des résultats à l'appui des efforts qu'elles déploient au service de la diversité biologique</p> <p>7- Fournir des incitations positives (p.ex., agriculture organique) et éliminer les incitations négatives (p.ex., activités minières)</p>

/...

*Annexe VI*

<b>Demande nationale</b> ← →	<b>Offre locale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique, y compris leur suivi/évaluation</li> <li>- Intégrer la diversité biologique dans les politiques locales de développement et d'aménagement du territoire comme par exemple le village écologique</li> <li>- Utiliser l'aménagement urbain pour obtenir des sites, des lieux et des zones possédant une riche diversité biologique</li> <li>- Favoriser des moyens de transport comme la bicyclette</li> <li>- Encourager la construction de bâtiments soucieux de l'environnement, de bâtiments écologiques, et veiller à garantir un traitement approprié des eaux usées</li> <li>- Assurer la participation des communautés locales et préserver les savoirs traditionnels</li> <li>- Créer des outils CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) au niveau local</li> <li>- Lever des fonds locaux pour la recherche et les initiatives en matière de savoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des possibilités d'emploi</li> <li>- Partager les savoirs</li> <li>- Une profonde connaissance et expérience du travail</li> <li>- Fournir de bonnes pratiques</li> <li>- Engager les citoyens</li> <li>- Respecter les lignes directrices nationales</li> <li>- Aider à satisfaire les besoins nationaux en matière de santé</li> </ul>
<b>Offre nationale</b> ← →	<b>Demande locale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La décentralisation des efforts de conservation de la diversité biologique et sa gestion : décentraliser les activités relatives à la diversité biologique</li> <li>- Veiller à faire participer les autorités locales à la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'action locaux pour la diversité biologique</li> <li>- Veiller au renforcement des capacités des autorités locales pour faire appliquer les lois et les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique</li> <li>- Transfert de technologie</li> <li>- Une meilleure communication et éducation ainsi que la coordination des activités de sensibilisation du public</li> <li>- Faire des recherches techniques et en suivre les résultats</li> <li>- Fournir des incitations positives et éliminer les incitations négatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des lignes directrices nationales</li> <li>- Augmentation du nombre des outils d'aménagement du territoire</li> <li>- Financement écologique des infrastructures</li> <li>- Stratégies de coordination et de compilation de l'aide financière pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP)</li> <li>- Création de normes</li> <li>- Engagement des citoyens et des communautés et alignement sur les règles nationales</li> </ul>

/...

*Annexe VII*

**Projet 1 – Mécanisme d'échange des savoirs pour renforcer la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique**

**Objectifs :**

- Recenser les lacunes et les besoins des gouvernements locaux en fonction de lignes directrices des gouvernements nationaux
- Introduire le concept de la stratégie environnementale dans la cartographie de l'aménagement du territoire aux niveaux local et national
- Améliorer la stratégie environnementale au niveau local
- Partager les savoirs avec divers niveaux de gouvernement, y compris le mécanisme du Centre d'échange et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

**Résultats escomptés :**

- Meilleure stratégie environnementale
- Sensibilisation accrue du public
- Personnel formé
- Reconnaissance nationale et internationale des gouvernements locaux

**Projet 2 – Intégration de la diversité biologique dans l'aménagement du territoire**

**Objectifs :**

L'aménagement du territoire au niveau du gouvernement local tient compte de la diversité biologique dans la prise de toutes les décisions.

**Chaque partenaire peut être en mesure d'offrir :**

Gouvernements nationaux : des facilitateurs et conférenciers à une série d'ateliers; un financement pour la production de matériels de formation et de sensibilisation

Gouvernements locaux : une facilitation de la participation des gouvernements locaux

Organisations : ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable s'offre à faciliter la participation des gouvernements locaux; offre des compétences spécialisées en matière de contenu pour l'atelier; et offre une assistance logistique éventuelle.

**Résultats escomptés :**

Investissement à long terme :

- Les textes de politique des gouvernements locaux tiennent compte de la nécessité d'incorporer les aspects environnementaux (en particulier la diversité biologique) dans l'aménagement du territoire
- Soutien de la stratégie et du plan d'action nationaux pour les efforts que font les gouvernements locaux en vue d'incorporer les aspects environnementaux (en particulier la diversité biologique) dans l'aménagement du territoire
- Les responsables de l'aménagement du territoire sont conscients des aspects environnementaux (en particulier la diversité biologique) et des manières de les incorporer dans leurs travaux quotidiens.
- Les fonctionnaires élus concernés soutiennent la prise en compte des aspects environnementaux (en particulier la diversité biologique) dans l'aménagement du territoire

**Méthodologie et calendrier :**

Une série d'ateliers sera organisée sur environ deux ans, synchronisés qu'ils seront avec des processus gouvernementaux locaux pertinents comme des élections et des examens de plans. Des planificateurs de l'aménagement du territoire

assisteront à ces ateliers qui auront pour objet de leur expliquer pourquoi et comment incorporer les aspects environnementaux (en particulier la diversité biologique) dans l'aménagement du territoire. Le premier de ces ateliers serait un séminaire d'information de base auquel assisteraient également le ou les fonctionnaires élus concernés. Des ateliers de suivi seraient organisés à intervalles périodiques, les résultats à fournir y étant attachés. Ces résultats seraient pratiques et non point théoriques – en d'autres termes, ils devraient être appliqués dans la vie de tous les jours des gouvernements locaux. Par exemple, les participants pourraient être invités à faire rapport sur la manière dont ils ont depuis l'atelier précédent incorporé les aspects environnementaux dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire. Enfin, le but est pour ces changements d'être pris en compte dans la pratique dans la politique essentielle et pertinente au niveau du gouvernement local et de les introduire dans les stratégies et plans d'action nationaux au niveau national. Il a été suggéré que les ateliers se tiennent au niveau régional comme par exemple pour toutes les Parties dans les Balkans occidentaux, en Afrique du Nord et dans la Méditerranée occidentale. Cela soulèverait certes des problèmes de synchronisation avec les cycles de politique générale mais encouragerait la coopération transfrontière.

#### **Moyens et ressources disponibles :**

Point qui n'a pas été discuté – manque d'informations détaillées et de décideurs à l'atelier

#### **Moyens et ressources à mobiliser et moyens possibles de mobilisation de ressources :**

Point qui n'a pas été discuté – manque d'informations détaillées et de décideurs à l'atelier

### **Projet 3 : Réduction de l'empreinte écologique**

#### **Objectifs :**

- Améliorer la sensibilisation des citoyens aux valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques et renforcer leur pouvoir d'action
- Multiplier les bonnes pratiques reproductibles

#### **Partenaires :**

Autorités locales, ONG, secteur privé, experts, scientifiques, associations de réseaux locaux existants

#### **Méthodologie :**

Organiser la collecte de bonnes pratiques pour les catégories suivantes :

- Mesures d'incitation (taxes)
- Mesures correctives et réglementations
- Evaluation des services écosystémiques
- Pays/autorités locales de coopération

#### **Résultats escomptés :**

1- Evaluation de l'empreinte écologique

2 – Recueil de bonnes pratiques

### **Projet 4 : Interface des savoirs pour combler le fossé en matière de diversité biologique**

#### **Objectifs :**

Rendre les recherches sur la diversité biologique et les changements climatiques plus sensibles aux véritables problèmes de la vie en introduisant un nouveau mode de création de savoirs pour la gestion de la diversité biologique ainsi que pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

#### **Partenaires :**

NALAS (administration et coordination), SCDB (suivi), CCNUCC, Ligue des Etats arabes (diffusion des savoirs), PNUD (partenaire d'exécution)

#### **Résultats escomptés :**

- Établir une base de données sur les savoirs existants en matière de diversité biologique
- Renforcer les capacités de recherche (atelier, transfert de savoir faire, financement de recherches, etc.)
- Campagnes de sensibilisation et de communication

## Annexe VIII : Déclaration de Montpellier

### Déclaration de Montpellier sur la Biodiversité dans la Méditerranée

Nous, représentants des gouvernements nationaux, sous-nationaux<sup>6</sup> et locaux, organisations non gouvernementales, et autres décideurs clés du Bassin Méditerranéen, accueillons avec satisfaction et félicitons l'initiative de la ville de Montpellier d'accueillir les ateliers régionaux méditerranéens pour les stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité, et le réseau méditerranéen des villes et autorités locales pour la biodiversité, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et ICLEI – Gouvernements Locaux pour la Durabilité, du 17 au 20 janvier 2012. Nous sommes conscients que les gouvernements locaux et sous-nationaux jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, dans l'utilisation durable, la valorisation, la conservation et la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques, même si leur rôle est limité dans les processus internationaux de coopération au développement.

Nous reconnaissons :

La richesse exceptionnelle de la biodiversité du Bassin Méditerranéen et son rôle dans l'approvisionnement en service écosystémique et leur régulation qui augmente la sécurité alimentaire, hydrique et de l'énergie, contribue à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et améliore la santé humaine dont dépend la prospérité de la région ;

L'ampleur des menaces sur les services écosystémiques causées par l'augmentation des pressions anthropiques et climatiques dans la région ;

Les acquis, le potentiel important et la responsabilité des villes méditerranéennes, des gouvernements locaux et sous-nationaux, comme moteurs de changement, pour faire face efficacement à l'érosion de la biodiversité ;

L'importance et la nécessité d'une approche participative comme moyen le plus sûr de stopper la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans la région méditerranéenne ;

L'opportunité de mobiliser et conforter une dynamique, en s'appuyant sur les déclarations déjà existantes de Curitiba, Erfurt, Durban, Nagoya et Bonn<sup>7</sup>, ainsi que sur les initiatives en cours telles que l'Action Locale pour la Biodiversité initiée et portée par ICLEI et UICN (LAB), Pioneer Project,<sup>8</sup> et d'autres réseaux intégrant nrg4SD<sup>9</sup>, NALAS<sup>10</sup> et MedCities<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> L'expression « sous-national » inclut les gouvernements régionaux

<sup>7</sup> DECLARATION DE CURITIBA SUR LES VILLES ET LA BIODIVERSITE (en ligne): <http://www.cbd.int/doc/meetings/biodiv/mayors-01/mayors-01-declaration-en.pdf>;

L'APPEL A ACTION DE BONN VILLES ET BIODIVERSITE (en ligne):

[http://www.iclei.org/fileadmin/template/project\\_templates/LABbonn2008/user\\_upload/Press/BonnCall\\_FINAL\\_29May08.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/template/project_templates/LABbonn2008/user_upload/Press/BonnCall_FINAL_29May08.pdf);

DECLARATION D'ERFURT, URBIO 2008 (en ligne): [http://www.fh-rfurt.de/urbio/httpdocs/content/ErfurtDeclaration\\_Eng.php](http://www.fh-rfurt.de/urbio/httpdocs/content/ErfurtDeclaration_Eng.php) ;  
L'ENGAGEMENT DE DURBAN (en ligne)

[http://www.iclei.org/fileadmin/template/project\\_templates/localactionbiodiversity/user\\_upload/LAB\\_Files/Durban\\_Comm\\_itment\\_14\\_Aug2008.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/template/project_templates/localactionbiodiversity/user_upload/LAB_Files/Durban_Comm_itment_14_Aug2008.pdf);

SECOND CURITIBA DECLARATION ON LOCAL AUTHORITIES AND BIODIVERSITY (en ligne en six langues):  
<http://www.cbd.int/authorities/informationresources.shtml> ;

DECLARATION DE NAGOYA-URBIO2010:

<http://www.cbd.int/authorities/doc/NagoyaDeclaration-URBIO-2010.pdf>

CHARTE DE DURBAN SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (en ligne)

[http://www.iclei.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Global/initiatives/LG\\_roadmap\\_COP\\_17\\_files/Durban\\_Adaptation\\_Charter\\_5D\\_ec.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/user_upload/documents/Global/initiatives/LG_roadmap_COP_17_files/Durban_Adaptation_Charter_5D_ec.pdf)

Pour plus d'informations : [www.iclei.org/lab](http://www.iclei.org/lab)

<sup>9</sup> Network of Regional Governments for Sustainable Development: <http://www.nrg4sd.org/>

<sup>10</sup> Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe: <http://www.nalas.eu/>

<sup>11</sup> MedCities: <http://www.medcities.org/>

*En accord avec le « Plan d'Action pour les Gouvernements sub-nationaux, les Villes et Autres Autorités Locales 2011-2020 », approuvé par les 193 Parties à la Convention sur la Diversité Biologique<sup>12</sup>, nous nous engageons donc à :*

Initier et soutenir et mobiliser des ressource pour maintenir le réseau Médiversité des gouvernements locaux et régionaux de la Méditerranée pour la biodiversité et la gestion des écosystèmes qui feront progresser l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire, et les différentes politiques sectorielles et inter sectorielles, l'innovation dans la planification urbaine, les infrastructures vertes, le développement social et le bien-être, la recherche de croissance verte et la complémentarité des divers réseaux existants oeuvrant pour le développement durable dans la région ;

Collaborer à la réalisation et la compilation des évaluations de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi qu'aux stratégies et plans d'action, aux différents niveaux de gouvernance, dans le but d'assurer une cohérence, de créer des synergies, et d'optimiser les résultats ;

Mettre en place et lorsque nécessaire développer une plateforme de collecte de donnée sur la biodiversité à échelle locale afin d'établir des systèmes de suivi et d'évaluation des planifications sur le long terme et pour faciliter la prise de décision et l'accès aux informations à tous les niveaux;

Intégrer les mécanismes de données existantes concernant la biodiversité afin d'améliorer les efforts de recensement de données au niveau local pour établir des systèmes de suivi utiles pour la planification sur le long terme, améliorer la prise de décisions et la communication à tous les niveaux.

Explorer et poursuivre toute opportunité de collaboration, telle que la définition de partenariats et de projets concrets, pour renforcer la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi<sup>13</sup> pour la Biodiversité dans la région, dans la perspective du Sommet Ville et Biodiversité à Hyderabad, et des sommets à venir ;

Inviter tout type de bailleur de fonds et les partenaires de développement, à investir dans le développement durable dans la région méditerranéenne et de soutenir ce réseau pour permettre une meilleure prise en compte des gouvernements locaux et sub-nationaux en tant qu'agents d'une action effective locale et régionale et à inclure et à les impliquer dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des stratégies.

-----

---

<sup>12</sup>La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (en ligne) : <http://www.cbd.int/convention/about.shtml> est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Elle a trois objectifs principaux : 1) la conservation de la diversité biologique ; 2) l'utilisation durable des composants de la diversité biologique ; 3) le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques. PLAN D'ACTION DE LA CDB POUR LES GOUVERNEMENTS SUB-NATIONAUX, LES VILLES ET AUTRES AUTORITÉS LOCALES POUR LA BIODIVERSITE 2011-2020 (en ligne) : <http://www.cbd.int/authorities/planofaction.shtml>

<sup>13</sup> CDB COP 10 Décision X/2- Plan Stratégique pour la Biodiversité2011-2020 (en ligne) <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>